

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 17 (1941-1942)
Heft: 4

Artikel: Coup d'œil sur le travail réalisé
Autor: Naef, Ernest
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-706479>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Défense nationale et défense aérienne passive

Il ne fait aucun doute que l'expérience de la guerre a non seulement confirmé la nécessité de la défense aérienne passive, mais elle a démontré également toute l'importance de cette organisation, indispensable à cette heure à la défense nationale. Il n'existe plus désormais une place quelconque pour les mesures de dernière heure. Les improvisations sont de plus en plus coûteuses, pour ne pas dire inutiles. Seul ce qui a été préparé et organisé à l'avance, avec méthode, avec sérieux, et ce qui est prêt à fonctionner à l'instant opportun peut entrer en considération, et assure les services voulus.

*

Il faut reconnaître qu'un gros effort a été réalisé en pays romand dans le cadre de la défense aérienne passive. Cet effort est d'autant plus intéressant que la DAP, dans l'esprit de l'opinion romande, ne fut pas d'emblée très sympathiquement accueillie. C'est une constatation peut-être regrettable, mais nous devons à la vérité de la mentionner ici. Dès le début, l'opinion publique n'ajouta guère foi aux appels, aux instructions données. Il fallut à l'ASDAP (Association suisse pour la Défense aérienne passive), et à ses sections de Genève, de Vaud et des autres cantons, un gros effort pour faire saisir dans un cercle déterminé toute la valeur des mesures de défense passive. Il est assez curieux, dans cet ordre d'idée, de rappeler que ce fut en Suisse Romande précisément, que l'opinion publique put se rendre compte, en pratique, des effets causés par les bombardements aériens. On se rappelle les tragiques bombardements, par l'aviation anglaise, au printemps de 1940, de Renens, de Daillens et de Genève, qui causèrent de lourds dégâts et des pertes de vies humaines. Ces attaques nocturnes des bombardiers britanniques eurent un effet de mise en garde sur l'opinion publique. Beaucoup qui ne croyaient pas au péril aérien purent revenir de leurs premières impressions et saisirent le pourquoi des mesures arrêtées par les autorités.

Ces mesures, ont le sait, émanent d'une série d'arrêtés et d'ordonnances du Conseil fédéral. Le premier arrêté fédéral date du 29 septembre 1934. En Suisse Romande, l'ensemble de ces textes officiels émis jusqu'en 1939 ont fait l'objet d'un intéressant opuscule intitulé «Recueil des arrêtés, ordonnances et règlements fédéraux réglant la défense aérienne passive» édité par l'Imprimerie Vaudoise à Lausanne.

Coup d'œil sur le travail réalisé

L'instruction des organismes DAP.

En raison de notre service actif de 1940, et des événements internationaux, les organismes locaux de DAP ont eu l'occasion, soit de travailler pratiquement, soit d'accomplir des périodes d'instruction particulièrement heureuses pour la formation du personnel. Des cours spéciaux, destinés à compléter la formation des chefs locaux de DAP ont eu lieu et ont donné de bons résultats. A l'issue de la campagne de France, et de la signature de l'armistice entre l'Allemagne et la France, seuls les postes de commandement et les centrales d'alarme locales ont été conservés en service, les mesures nécessaires ayant été prises pour assurer une mobilisation rapide des troupes de DAP en cas de besoin.

Il s'est posé la question, dans divers milieux — et on ne nous en voudra pas d'en dire ici deux mots d'autant plus qu'elle a fait l'objet de conversations assez généralisées — de savoir s'il fut très judicieux, non pas d'incorporer en quelque sorte au sein de l'armée la DAP — cette «incorporation» est fort compréhensible et normale —, mais dans le cadre du commandement de donner aux officiers les mêmes grades, en conséquence les mêmes compétences, tant aux officiers de l'armée, soumis à de très lourdes obligations tant techniques que militaires — durée d'instruction — qu'aux officiers de DAP, soumis incontestablement à de moins lourdes charges, et à des périodes d'instruction infiniment plus brèves. Il fut de ce fait distribué des grades assez rapidement à des officiers DAP, grades qui ne correspondaient nullement, dans le cadre des obligations d'avancement, à ceux de l'armée elle-même. Puisque l'organisation des troupes de DAP pressait, et s'avérait urgente, il eut été certainement plus judicieux, et plus psychologique aussi, de constituer pour la DAP un système hiérarchique particulier, qui pouvait fort bien ne pas être calqué sur celui de l'armée active.

Les services du feu par maison.

Une importance toute spéciale a été accordée avec infiniment de raison à l'organisation du service de feu par maison (SFM). La technique aérienne moderne et l'emploi des bombes incendiaires ont rendu obligatoire cette organisation, auxiliaire indispensable de la DAP. La question a été réglée au point de vue législatif en Suisse en 1937 déjà. Mais dans chaque canton il fallut des bases complémentaires,

sous la forme d'arrêtés cantonaux. En tout état de cause, cet aspect du sujet ne saurait être réglé au début des hostilités. On ne saurait en conséquence que se féliciter de l'effort d'organisation accompli dans ce domaine pour mettre la propriété mobilière et immobilière à l'abri de la destruction par les flammes et cela d'autant plus que ces mesures conserveront toute leur valeur même après les hostilités.

Le problème des abris.

Il a été un peu partout très fortement agité. A part certaines exceptions intéressantes, le problème des abris a rencontré en pays romand d'assez grosses difficultés de réalisation pratique. Il convient de mentionner que l'augmentation du total des subventions fédérale, cantonale et communale, de 20 % à 30 % en terre vaudoise notamment, n'ont pas apporté d'amélioration réellement sensible à la situation en la matière. L'opinion publique n'est pas encore «mûre» dans ce domaine, et elle accomplit ce que l'on pourrait dénommer la «résistance passive». Il est certain qu'en vertu des arrêtés fédéraux en matière de défense aérienne passive, les communes astreintes à la DAP ont installé des centrales d'alarme, des postes de commandement et diverses installations obligatoires, postes de premier secours et cantonnements notamment, mais il n'en fut pas de même dans le cadre privé de la question.

En effet, les travaux privés de la DAP et la construction d'abris collectifs par les propriétaires, en faveur de la protection de la population civile, ont rencontré d'assez vives résistances. On le doit à la situation économique générale, et au fait également que l'importance de la défense aérienne passive n'est assurément pas encore comprise à sa juste valeur dans tous les milieux.

Obscurcissement.

L'obscurcissement a donné lieu aussi à des instructions qui nécessitent de la part de la DAP beaucoup de travail, et plus encore de patience! Dans l'ensemble, il est possible de dire que les résultats sont actuellement satisfaisants et normaux. Mais toute cette question de discipline de la part du public semble ne pas être réellement saisie à sa juste valeur.

Dans cet ordre d'idée, il convient de noter le gros travail de propagande accompli par l'ASDAP. Ce travail tend à renseigner le public sur toutes les mesures prises en matière de défense aérienne passive, et à collaborer étro-

fement avec les autorités. Des conférences sont données, et de son côté, notre confrère **L'Alerte Aérienne**, de Lausanne, répandue dans l'ensemble de la Suisse Romande, poursuit le bon combat et tend à attirer toujours plus l'attention en faveur de la DAP.

Conclusion.

En résumé, on nous permettra de remarquer qu'il nous semble certainement curieux que dans un pays aussi porté aux problèmes de défense nationale, et la Suisse Romande a donné d'innombrables preuves de son attachement absolu à notre armée et à notre défense militaire, il faille un temps relativement long — les premiers ordres relatifs à la DAP furent donnés en 1934! — pour faire comprendre à l'opinion publique les raisons et les motifs de la défense aérienne passive.

Le fait est évidemment curieux. Mais il possède sa part de compréhension. On nous permettra de donner ici une opinion toute personnelle d'ailleurs, mais qui pourra éventuellement apporter une explication plausible en l'espèce. Il fut très regrettable qu'à ses débuts la défense aérienne passive ait été une création «civile». On se souvient de l'époque, placée en quelque sorte sous le fanion de l'esprit de la Société des Nations, époque au cours de laquelle il était de bon ton d'écartier tout ce qui avait une petite

tendance militaire. Les débuts de la DAP connurent ainsi ce que j'appellerais «un faux départ». Pour ne citer qu'un seul exemple, les premiers mois d'activité tant de la section vaudoise, que de la section genevoise de l'AS-DAP, furent notamment placés sous ce faux manteau d'une DAP civile, dont les tâches étaient nettement et catégoriquement militaires.

Mais il s'agissait de faire droit aux sentiments «pacifistes» du moment. La propagande conduite à l'époque n'eut en vérité aucune solution pratique. On jouait à «cache-cache» avec la vérité. On se laissait bercer aux douces illusions de certains «fronts populaires» dont la fin a été lamentable.

Puis survint 1939. Il fallut rattraper le temps perdu. Les grands principes d'une défense aérienne passive placée sous le manteau civil disparurent. Mais le travail réalisé par les organismes bénévoles ou officiels jusque là n'avait nécessairement pas obtenu les résultats souhaitables. En fait, et malgré toutes les conférences de propagande et d'orientation, tous les efforts donnés, l'opinion publique, dans sa majorité, n'était pas orientée.

Grâce à la militarisation officielle de la DAP, le travail devint alors constructif. Mais tout était alors, ou presque, à entreprendre. Et c'est peut-être pourquoi, à cette heure, nous devons constater encore certains retards de

compréhension dans divers milieux de l'opinion publique.

Ainsi que le signalait récemment encore un rapport officieux, «il convient de rattraper le temps perdu». En effet. Et c'est ce qui est accompli actuellement.

Dans une conférence qu'il a donné au mois de juin à Lausanne, M. le professeur von Waldkirch, chef du service fédéral de la DAP, releva en guise de conclusion: Les mesures de DAP constituent un devoir impérieux qui doit être rempli dans l'intérêt de la défense nationale. Il n'y a en cela rien de commun avec la peur, au contraire l'exemple finnois montre clairement comment un peuple, dont la bravoure est au-dessus de tout soupçon, a compris de quelle manière il pouvait rendre sa défense efficace par des mesures consciencieuses de défense aérienne passive. Puisse cette compréhension pénétrer dans tout notre pays. Il est particulièrement désirable que partout le stade des préparatifs soit enfin franchi, car au moment critique il ne sert à rien d'avoir prêts de magnifiques et de grands plans. A ce moment-là, ne compte plus que ce qui existe réellement.

Nous ne saurions assez souscrire à cet avis, à cette opinion; puisse-t-elle être saisie partout et par tous à sa très juste valeur.

Cap. Ernest Naef.

DEFENSE NATIONALE

Après deux ans de mobilisation

par le cap. Naef.

(Suite et fin.)

En songeant aux mois prochains, et à l'avenir en général, il est certain que nous connaissons, dans les domaines financiers, économiques et commerciaux, dans le cadre aussi de notre ravitaillement, des heures difficiles, plus difficiles à n'en pas douter que celles qui se sont écoulées jusqu'ici. C'est un fait auquel nous devons non seulement songer, mais nous préparer, au même titre que notre soldat se prépare à sa mission particulière. Quels que puissent être les temps à venir, le soldat dans le rang et le civil à l'arrière devront faire montre de force de caractère et de résistance à tous les points de vue. Si le soldat, de temps à autre, peut être contrarié et inquiété par les embarras de sa situation civile, à l'arrière, l'opinion publique est à même d'être gagnée par d'innombrables «on dit», des affirmations incontrôlables, des «bruits qui courent», et que d'aucuns s'emploient admirablement à faire courir et à diffuser, par intérêt ou par manque de réflexion. En tout état de cause, les mois qui s'annoncent seront

ardus et difficiles. S'il nous est possible d'être préservés de la guerre, tout laisse entendre que nous ressentirons toujours davantage les effets de la bataille économique. Le pays subira nécessairement les dures conséquences de cet état de fait. Dans les rangs de l'armée, les répercussions s'y feront indirectement sentir.

C'est pourquoi une discipline générale toujours plus étendue devra être observée, discipline faite de force de volonté et de cran. Au même titre que le soldat veille aux frontières, ou dans le secteur que le commandement lui assigne, et remplit sa mission au plus près de sa conscience, se soumettant à un travail pénible et à ses devoirs pour le bien de la collectivité, le démobilisé et le civil auront à suivre cet exemple, et à s'en pénétrer. Il serait audacieux de supposer que nous ne connaissons pas, en Suisse, les influences, d'ordres divers, nées des événements internationaux actuels. Tout en songeant à notre défense nationale, il nous appartiendra de travail-

ler également à notre protection intérieure. Les expériences passées, l'action communiste aux aspects si variés, ne doivent pas être oubliées.

A l'instant où les problèmes économiques prendront leur importance maximum, il appartiendra à tous, soldats et civils, de comprendre notre véritable intérêt national. C'est peut-être l'une des grandes tâches qui attendent notre peuple. Mais à cette tâche, il sied de s'y préparer. Au même titre que le jeune athlète se soumet à un entraînement sérieux en vue des épreuves de l'Insigne Sportif Suisse — et dans les rangs de l'armée il est de nombreux officiers supérieurs qui n'ont pas craint de donner l'exemple —, au même titre que le soldat est longuement instruit aux tâches qui peuvent l'attendre, le pays doit s'organiser aussi en vue d'impondérables possibles.

Plus que jamais, notre mission se traduit par ces mots: être prêt et parler à toute surprise.